



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-sept mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA FRESNAIS, légalement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Monsieur POUSSIN Éric, Président du CCAS, Madame MARTIN Anita, Madame MOENET Marie-Béatrice, Madame BESLOU Nymphodore, Madame LENORMAND Marie-Odile, Madame GINGAT Audrey, Madame GINGAST Annick.

Étaient absents : Madame PORÉE Claudine, Madame LEMERCIER Annie, Monsieur FONTENEAU Pascal et Monsieur BASLE Mickaël.

Secrétaire de séance : Madame Annick GINGAST a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2025,
2. Adoption de la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 - Mégalis Bretagne
3. Questions diverses.

DÉLIBÉRATION n°12-2025

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2025

Monsieur Le Président demande aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité (7 : Pour ; 0 : Abstention ; 0 : Contre)

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2025.

DÉLIBÉRATION n°13/2025

Objet : Adoption de la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 - Mégalis Bretagne

Rapporteur : M. Eric POUSSIN, Président

Considérant l'ambition du Syndicat mixte Mégalis Bretagne de faire de l'administration numérique une réalité dans les collectivités bretonnes, en mutualisant l'accompagnement et les outils, et en animant et partageant les bonnes pratiques ;

Considérant que le programme pluriannuel 2025-2029 propose un bouquet de services numériques pour les administrations, les citoyens et la cybersécurité, ainsi que des accompagnements au quotidien et dans les démarches d'accessibilité et de sobriété numérique ;

Considérant que la contribution forfaitisée et mutualisée au niveau de l'EPCI permet à chaque commune de Saint-Malo Agglomération de bénéficier du bouquet de services, chacune devant néanmoins signer la charte d'utilisation des services 2025-2029 ;

Vu la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 proposée par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne,

Vu les statuts du Syndicat mixte Mégalis Bretagne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité (Pour : 7, Contre : 0, Abstentions : 0).

- **ADOpte** la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 proposée par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne ;
- **AUTORISE** M. Le Président à signer la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 au nom de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

A La Fresnais, le 27 mai 2025

Le Secrétaire de séance,
Annick GINGAST



Le Président du CCAS,
Eric POUSSIN

